

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Fondé en 1904

Directeur :

F. JAFFRENOU "Teldir"

ABONNEMENTS :

payables d'avance

GAULE, 1 an... 3 fr. 50

ETRANGER, 1 an... 5 —

Avec "Ar Vre" Supplément

périodique

GAULE, 1 an... 5 fr.

ETRANGER, 1 an... 9 —

Tout changement d'adresse sera accompagné de 0 fr. 50 cent. en Timbres-Poste.

Ar Bobl

Organe des Intérêts Economiques du Centre de la Bretagne

RÉGIONALISTE --- AGRICOLE --- SOCIAL --- LITTÉRAIRE --- INFORMATIONS & ANNONCES

Bureaux

Avenue de la Gare, CARHAIX CORNOUAILLES

TARIF des INSERTIONS payables d'avance

Ann. et Récl. 4e p. Of. 20 la ligne 3e — 0 25 — Chronique Locale 0 50 — En Echos... 0 75 —

ON TRAITE A FORFAIT

Nos annonces sont reçues par les Agences de Publicité et à nos Bureaux.

Les manuscrits ne sont pas rendus.

Ar wirione

var ar rubanou

Digouet eo bet d'in gwelet mignonned d'in o reseo eun dez ben-nag eun dekorasion! Ahanta, raktal m'o doa bet eur pennad lieten da staga ouz korn o chupen, ar mignonned-ze a roe d'in da c'houzout dre zindan mez en eur feson anat da gomprenn, e vije bet, diagent, kapabl ma d'empred d'ober gaou oute...

Neuz 'meuz gwelet petra sinif beza dekoret. Ha me ia d'hen disklaria d'eo'h.

Mar fell d'eo'h donvaat eur c'hi, n'ho peuz netra well nemed sklapa eun askorn war e du.

Evit kaout an ober deuz eur bugel, a dra zur eur madigou pe eur wastellen a zo d'eread.

Hag evit domesaat ha luala eun den, piou a grede a ve awalc'h eur ruban ha ne dal ket eul liard?

A-viskoaz hag en kement bro a zo bet dekorationou. Mez biskoaz n'euz bet gwelet sklabea ane evel en devez a hirio. Marvat al loden vrasa deuz an dud a vev en Franz a zo tud kapabl, rag al loden vihana n'eo ket dekoret. Kalz muoc'h a dud rubanet a zo brema evid a dud na n'int ket, hag ar republikan mad na n'eng ket goulet distaga e dammik kroaz ofiser akademi, hennez eo red d'ean beza tremenn divezad.

Evid beza dekoret hirio, n'eo ket gwall diez, mez red eo kaout c'hoaz eul leven gein ha n'ez ket eun dreuzen reut ennh. Eur c'heio gweon, hag eur ginou flour! Bezit mud dirag ar mestr, ha lorc'hus dirag "enbourien ar c'houarnant," ha setu c'houi var an hent mad... dreist-holl mar hoc'h euz eun tamnik pozision bennag en ho parrez, mar zo moien, en eur gir berr, da gonta varnoc'h da zavez ar votadek. Eur wech oc'h notet evels gant an Aotrou « Délégué » eur penn braz bennag a reio d'eo'h ar c'hinnig.

— Mar peuz c'hoant, a vec'h dekoret...

Ar gir-ze, Dekoret, a ra eun efed burzudus. Beza dekoret : kaout urz da lakat eur ruban ouz korn ar chupen : beza merket e-touez an Decem millia signati!

Mar ber en eur garg uhel dija, sevel c'hoaz uheloc'h! Mar ber en eur bozision modest, pignat an eun taol beteg an enoriou c'roet gant ar gouarnant! Mar ber eun tamnik turchier-douar, gallout diskuez ebarz ar bouirk, d'an oferenbred, eur pez ruban glaz al ledana

a-vo bet kavet da brena er voutik, ma lavaro an holl, o ginou digor gant : « Dekoret eo! »

Beb bloaz, millierou tud hag a zo koulskoude kalz ane tud vad ha tud a bouell, a ve paket evelse ebarz al lasou-ze. Dekoret e vo tud da zie'haoui anezo deuz ar boan o devo kemeret en eur votadek ben-nag; dekoret e vo tud laosk evid rei kalon d'ezo da zere'hel stard; dekoret e vo zoken re-all ha n'ouzont ket e pe du mont, evid tapout anezo er pech, evel konifed!

Mez ar pez a zo sur — an holl a oar ze — eun dekoration bet hirio na brou ket e vo an lini a reseo anei na kaploc'h na disketoc'h na kalonekoc'h nag enoraploc'h eged e amezeien.

An dekoration a brou : pe ever gwerzet, pe e ver... da brena. N'ez ket a hanter etre an daou boent-ze, pegwir na weler gwech a-bet dekori tud ha ne maint ket en tu republikan ru, goude c'hint aliez mil gwech dign da veza rekompanset!

Eur vez eo d'eur c'houarnant sklabea kemend al a zekorasionou dre ar vro, ha lakaat c'hoaz ober goap deuz ar re rubanet...

Piou n'ez ket 'goulnennet, pa neuz klevet e oa dekoret lien-hellen :

— « Daoust ha petr an euz great? » Peurliesia e ve respontet :

— « Netra!... Prometet a neuz chom fur. »

Potr ar Wialen.

Denys Cochin et Flourens

Pendant que les cabotinages parisiens de tout acabit commencent à laisser l'attention du grand public extérieur, pour ne plus retenir que celle des aliénistes, des physiologistes, des esprits de laboratoire, qui se prennent à analyser les fermentes de ce grand Bouillon de culture, les poètes, les lettrés de tous les pays civilisés trouvent, eux, le temps de penser au grand événement de 1909 ; le cinquantenaire de Mireio !

« O ! Mireille ma tant aimée ! répètent et dérivent dans toutes les langues, les admirateurs (amis ou adversaires) de la culture Romane, en formant des vœux ardents pour l'ouvrier de la Restauration de la Langue d'Oc ; de l'idiome des Trouvères et des Troubadours.

A vrai dire, l'Académie Française espérait bien que Mistral, un moment presque mourant, disparaîtrait avant l'échéance redoutable du cinquantenaire de Mireio et de l'inauguration du musée du Felibrige. C'est que le monde lettré de tous les pays commença en effet, à trouver que l'Académie Fran-

çaise se suiciderait, si elle ne se portait pas en terre Provençale, pour offrir, spontanément, à Mistral une élection qui ne s'est fait que trop attendre. Et la terre Vaudoise, la terre de Bretagne, pourraient, elles aussi, réclamer de l'Académie le même hommage symbolique que la terre de Provence.

Ce seraient trois fauteuils, sur six vacants qui passeraient sous le nez des illustrations superficielles du Boulevard en instance d'immortalité.

C'est probablement pour cela qu'en descendant l'autre jour de la tribune du Palais-Bourbon où il avait débité ses lieux communs usuels, revus par les Bureaux du Quai d'Orsay, le baron Denys Cochin s'est dit : « Je ferai vio- lence à ma modestie, pour mettre le prestige de mon nom et de mon ta- lent à la disposition de l'Académie » dans l'embarras.

« Quand l'opinion étrangère saura qu'une illustration parisienne de ma « taille est sur les rangs, elle cessera d'embêter l'Académie avec la gloire » et l'œuvre d'un Poète de Province.

« Et puis, il faut que la politique mondiale ait un représentant digne d'él- « le sous la coupole du palais Ma- « zarin. »

Il faut dire qu'en fait de politique mondiale l'honorable député parisien incarne cette haute Bourgeoisie Parisienne qui, pendant très longtemps, a réussi à faire de la haute Administration des Affaires Etrangères une carrière sédentaire dans le genre de celle de la Cour des Comptes. Les fils à papa entraient dans les Bureaux du Quai d'Orsay comme attachés et ne les quittaient plus qu'après avoir atteint les très haut grades, sans avoir jamais compris le premier mot du métier, des devoirs d'agent diplomatique ou consulaire ; après ne s'être employés dans les Bureaux qu'à paralyser l'action des Agents à l'Extérieur.

Le Système Denys Cochin a donné : le Ministère de la Lâcheté Extérieure dont je fus, je crois, le premier historien véridique. Quant à Denys Co- lui-même, Anglomane béneisseur, cour- tisan hypocrite de la politique du Quai d'Orsay sous tous les Ministères, pour pousser les siens, il n'a jamais dit et écrit que des banalités et, au moment de la rupture avec le Vatican, il a écrit au Figaro une lettre prouvant qu'il ne comprend rien à la politique mondiale.

Si l'Académie voulait, en s'honorant elle-même par un acte de reconnaissance, honorer la science de la poli- tique étrangère, c'est Flourens qu'elle appellerait à siéger dans son sein. Dans Flourens elle honorerait le mi- nistre qui, par sa science juridique et diplomatique sut sortir la France avec honneur de l'affaire Schnœbelé, en tenant tête avec fermeté aux Bureaux du Quai d'Orsay et à l'ambassadeur Her- bette qui, ainsi que me le disait un jour M. Goblet (un autre homme d'état comme la France n'en reverra plus) étaient devenus fous de peur. Dans Flourens ancien Président de section au Conseil d'Etat, ancien Directeur des Cultes, ancien ministre éminent des Affaires Etrangères, l'Académie honorerait une intelligence, et dans l'écrivain, le dé- bator, une science approfondie des réalités de la Politique Etrangère ;

un patriotisme aussi ardent qu'éclairé, qui devait l'amener à comprendre que les Anglo-Saxons et les Franco-Latins mourront de leur haine du Celte.

LIONEL RADIGUET.

Soudeurs et Machines à souder

Il se pose, à Douarnenez, Audierne, et dans nos autres ports de pêche, un terrible problème.

Jusqu'à ce jour, les boîtes de sardines étaient fermées et soudées à la main par des ouvriers soudeurs.

Demain peut-être ou après-demain, un certain nombre de patrons mareyeurs vont acheter des machines à sou- der.

Il en résultera que nombre d'ouvriers seront congédiés, et que les boîtes se- ront soudées plus rapidement.

Mais il n'est pas certain qu'elles soient mieux soudées, il est même sûr qu'elles seront soudées d'une façon dé- fectueuse, et que sur 10 boîtes de sar- dines que nous achèterons, il y en aura 3 ou 4 qui seront immangeables. Il me semble que les patrons Usiniers, en in- troduisant les machines à souder dans leurs ateliers, marchent au même but que les Patrons Imprimeurs qui ont in- troduit les machines composites à dans leurs maisons. Les linotypes com- posent très vite un journal, mais aussitôt que leurs matrices sont un tant soit peu usagées, la composition est illisible, sans compter qu'elle est uniforme. Une machine à composer coûte dix à quinze mille francs : on « économise » un ouvrier ou deux mais on engage un gros capital avec l'aléa inévitable.

Il en sera de même pour les Sardi- niers. Ils vont dépenser un argent fou dans des « machines à souder », non pas qu'ils en aient besoin, puisque la pêche ne donne presque plus, mais pour pouvoir dire : « Je suis installé à hauteur ! » Ils cèdent à une question de mode, à la manie des grands. Le tra- vail ne sera pas mieux fait, loin de là.

Se révolter contre cet état de choses ? Non, tel n'est pas notre avis. On n'empê- che pas ces crises économiques de se produire.

Je me rappelle que « les courriers » de 1890 protestaient avec énergie lors- que le chemin de fer sillonna d'abord notre Cornouaille ! Hélas, leurs argu- ments en faveur de « l'élevage du che- val » ne purent rien contre le progrès et la vitesse car le déterminatif vitesse est une condition nécessaire de progrès.

On a pris « la batteuse à vapeur » pour faire plus vite la moisson, et non pour mieux battre le blé. Pour bien bat- tre, rien de tel que le Fléau, vous diront les Anciens.

Pour bien souder, rien de tel que la main, disent les soudeurs de profession et avec eux tous les gens compétents.

Mais la machine à souder arrivera quand-même, en traitresse, par la pe- tite porte... car ailleurs dans d'autres pays, d'autres ouvriers ne vivent que de la fabrication de ces machines qui tuent les nôtres c'est la Loi d'airain. Le problème qui se pose est celui-ci. Se trou- vera-t-il chez nous des ouvriers sans gagne-pain du fait de cette innovation,

Nous ne le pensons pas. Nous savons les patrons mareyeurs et usiniers de Douarnenez assez consciencieux et as- sez humains pour conserver quand même toutes leurs équipes aux ateliers. Il les garderont autour des « machines » ou les emploieront à d'autres besognes qu'ilte à ne pas les renvoyer par de nouveaux embauchages. De cette façon, les soudeurs et les pêcheurs ne se li- vreront pas à des excès regrettables.

Il en résultera peut-être aussi un mieux général.

Si les usines peuvent livrer plus vite, ce sera un aiguillon qui fera sortir les pêcheurs de leurs routines... On dit « brave comme un pêcheur breton », mais aussi, il a quelquefois un poil dans la main. Lorsque la sardine ne donne pas à la roge, il se croise les bras, et attend qu'elle donne. Puis il revient le lendemain au même endroit.

Peut-être ceci déterminera-t-il nos compatriotes à perfectionner leurs co- ques de noix, à se mieux gréer, et à armer pour la grande pêche, pour aller chercher la sardine où elle est, sur des côtes étrangères, très loin et l'emmen- ser par tonnes à ces usines dévorantes où en un clin d'œil des machines la livre- ront sur le marché.

Tel sera l'avenir, si nous voulons y aider nos populations côtières.

JAFFRENOU.

Les régiments d'artillerie

On va procéder à l'augmentation des ré- giments d'artillerie. Pontivy est déjà désigné pour en avoir. Saint-Brieuc et Morlaix ont fait une de- mande.

Le plateau situé au-dessus du Val-Pi- nard et celui de Saint-Augustin, entre le Roubaud et le cimetière de Saint-Martin, seuls emplacements que la commune de Morlaix puisse offrir, ont été visités et étu- diés par un chef de bataillon du génie.

On nous assure que cet officier supérieur aurait carté le terrain de Val-Pinard, com- me n'ayant pas la superficie nécessaire — 15 hectares, pour la caserne, les écuries et bâtiments à construire.

Maintenant, reste la question financière et la concurrence d'autres villes. Les com- missions municipales ont décidé en séance officielle d'aller jusqu'à 1,500,000 francs, à la condition que le régiment an complet soit assuré à la ville pour une durée de 60 ans.

Si Morlaix obtient son régiment d'artil- lerie, Carhaix devrait faire les démarches nécessaires pour avoir le bataillon d'infan- terie du 118^e caserné à Morlaix, et qui pour- rait être installé en toute facilité dans une aile de l'ancien couvent des Ursulines.

L'élection législative de Quimperlé

On annonce que l'ancien préfet du Finistère, M. Henri Collignon, sollicité, se présentera dans l'arrondissement de Quimperlé, le 14 février, comme candi- dat de l'Union des Républicains.

Il aura pour concurrents MM. Loué- dec, radical, maire de Quimperlé, de Brémont d'Arz et Pierre Béziers.

Feuilleton du Journal "AR BOBL" 42

UN DRAME A LA COUR

PAR Noémi BALLEYGUIER

XI

Quand le baron crut deviner les intentions matrimoniales de la belle Italienne, il se sentit fort troublé ; il n'avait pas pensé un seul instant aux inconvénients qu'une situation si fau- sse et les mensonges perpétuels qu'il se voyait, obligé d'accumuler les uns sur les autres, pouvaient lui attirer. Il redoubla de prudence dans ses excu- rsions rue Threchape ; sa femme ne le vit plus que clandestinement ; il trem- blait que ses visites ne fussent connues d'Albina, car tous les honneurs dont il était si fier il les lui devait, et à aucun prix il ne voulait s'alléner cette puis- sante protectrice.

Albina, en effet, n'était pas femme

à épuiser son crédit près de Concini, dans le seul but d'être agréable à un personnage qu'elle ne connaissait que depuis quelques mois. Non, Albina était une personne pratique ; elle avait jeté son dévolu sur le gentilhomme gascon, le trouvant d'âge assorti au sien, de belle mine et surout d'un caractère assez faible pour n'avoir d'autre volonté que la sienne propre.

C'était justement le mari qu'il fallait à une créature aussi entièrement domi- natrice que celle de l'Italienne. Elle ne doutait pas que le baron, captivé par sa plantureuse beauté et reconnaissant de la bienveillance qu'elle lui avait accordée si spontanément, ne vint au premier jour lui demander sa main, en lui offrant le titre de baronne.

Des mois et des mois se passèrent et Palussac ne se décidait pas. Il était gracieux et aimable, beaucoup plus pour Albina que pour les autres dames d'honneur, mais chaque soir, en voyant qu'il n'avait pas parlé, la belle Italienne se demandait avec rage si ce prétendant, comme tous ceux qui s'étaient mis sur les rangs jusque-là, n'allait pas encore se dérober.

Elle en éprouvait un tel dépit que, malgré elle, l'expression s'en montrait sur son visage.

Lorenzo ne la ménageait guère et ne

se faisait pas faute de la larder de pro- pos plus aigres que doux, ce qui, natu- rellement, exaspérait encore davantage la violente méridionale.

— Per bacco, ma douce sœur, lui dit- il un jour, vous avez une mine à déverser dans l'âme de votre entourage une tristesse aussi funeste à la gaieté, que la ciguë l'est à la vie ; vos beaux yeux n'ont donc pas encore fait à l'âme de cet innocent Palussac, des blessures aussi profondes et aussi béantes que vous l'espérez ?

— Laissez-moi, Lorenzo, je ne suis pas d'humeur à plaisanter, je suis triste, malheureuse.

— Oh ! oh ! voilà de bien grands mots pour un gentilhomme sans nu- maille et sot et fat... tenez, presqu'aussi fat qu'un Italien, et ça n'est pas peu dire.

— Taisez-vous donc ! s'écria Albina, vous voyez bien que vos plaisanteries me causent un agacement que j'ai peine à surmonter.

— Povera ! Povera ! reprit l'autre avec d'autant plus de calme que sa sœur en montrait peu, povera que je blesse au plus profond de l'âme en parlant légèrement de ce long baron de Gascoigne ! Faut-il donc que votre cœur se soit si vivement épris de sa longue personne et de sa longue rapière,

Ah ! quelle rapière, Seigneur, jamais je n'en vis de plus longue et de plus grotesque ; mais l'amour est aveugle, dit-on. Oh ! povera, povera !

— Je vous ordonne de vous taire, s'écria Albina en s'avancant menaçante vers lui, qui vous permet de supposer que j'ai quelque affection pour cet homme ?

— Vos avances, riposta le jeune homme, elles sont assez visibles, et vraiment il faut être aussi... simple que lui, pour ne pas s'en apercevoir au point de tomber à vos genoux.

— Eh bien, oui, répondit Albina, j'en conviens, je fais des avances au baron ; mais pouvez-vous bien croire, Lorenzo, vous qui me connaissez, pouvez-vous croire que votre sœur Albina s'empêchera jamais d'un être aussi bouffi de sottise vanité ? Si je le ménage, si je le protège, c'est que j'ai besoin de lui. J'ai besoin d'avoir un nom et un titre ; j'ai besoin d'avoir à ma disposition un homme sans volonté, qui se laisse conduire à ma guise, un mari qui s'en rapporte à moi du soin de sa gloire, et quand le baron de Palussac sera mon mari, je saurai si bien le mettre en avant lorsqu'il le faudra, je saurai si bien le rendre indis- pensable à la reine, que Concini lui-même, malgré tout son crédit, en arri-

vera à compter avec nous. Vous ne rirez plus de moi à ce moment-là, mon Lorenzo, et le petit capitaine des archers sera trop heureux d'avoir une sœur si haut placée que les princes du sang, eux-mêmes, viendront implorer sa protection et baiser le bout de ses gants !

Elle relevait la tête en disant ces mots, ses yeux noirs brillaient, ses dents blanches éclairaient son sourire ; elle était vraiment superbe en cet ins- tant et Lorenzo remarqua.

— Per bacco, s'écria-t-il, Marie de Médicis le jour de son sacre n'était pas aussi belle que vous, ma sœur ; une couronne royale serait digne de votre front et non pas un simple tortil de baronne.

— Je m'en contenterai cependant, dit Albina toujours souriante, en jetant un regard de satisfaction sur la triom- phante image que lui renvoyait une grande glace placée en face d'elle ; à vous, mon frère, de m'aider dans mes projets, leur réussite doit vous tenir autant au cœur qu'à moi-même.

— Que faut-il faire ? Je suis à vos ordres.

(A suivre)

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec M. Henri Gautier, éditeur, Paris.

Rosettes et Palmes

Sont nommés officiers de l'instruction publique dans notre région :

André, adjoint-maire de Pontreux ; Béziers, directeur du musée de Rennes ; Guénoh, instituteur à Saint-Brieuc ; Le Hér, bibliothécaire à Rennes ; Le Pallier, à Guingamp ; Dr Le Toux, à Vannes ; Dr Peltier, au Conquet ; Péron, suppléant du juge de paix de Plabennec.

Officiers d'Académie :

Branollec, conseiller municipal à Carhaix ; Carré, secrétaire de Mairie à Poullaouën ; Bricc, maire de Pont-l'Abbé ; Chardon, à Plémour ; Cosnier, à Lannion ; Cuzon, conducteur des P. et Ch. à Audierne ; Daulé, maire de Roscoff ; Danzé, maire de Primelin ; Daehomin, commerçant à Pontreux ; Godel, à l'Île Grande ; Lavolé, percepteur à Muzillac ; Le Bars, cultivateur à Plozévet ; Dr Le Barre, à Pontreux ; Le Chevalier, à Lœnnic ; Le Guillou, président de la Société de Tir à Châteaulin ; Le Noan, conducteur des P. et Ch. à Trégulier ; Le Parquier, agent-voier à Guingamp ; Le Roux, maire à Pleyben ; Moreau, à Morlaix ; Péron, adjoint-maire de Bégard ; Dr Quéneudec, à Plomodiern ; Richemont, à Guidel ; Salatin, peintre à Guingamp ; Soling, à Morlaix ; Tromeur, musicien à Brest ; Vallée, professeur de musique à Vannes.

PENSÉE

La presse remplit une fonction sociale indispensable et très haute. C'est par elle que le contrôle public s'exerce sur les actes de ceux qui détiennent le pouvoir. C'est par elle que les abus sont connus, les fautes dénoncées, les améliorations réclamées. C'est par elle que se produit la diffusion des idées. Elle est la torche dont les étincelles, dispersées par le vent, portent la lumière dans les recoins les plus secrets, dans les trous les plus profonds et allument où il faut, les incendies purificateurs. Qu'importe que d'elle on méseuse ? Elle plane sur le monde, elle est la vie même !...

La loi militaire

La nouvelle loi militaire a supprimé les dispenses pour tous, excepté l'incapacité physique.

Tout français reconnu propre au service fait partie successivement de l'armée active durant 2 ans ; de la réserve de l'armée active durant onze ans ; de l'armée territoriale durant six ans et de la réserve de l'armée territoriale durant six ans.

Il est mobilisable durant 25 ans et libéré de tout service à 45 ans.

Chaque année les tableaux de recensement des jeunes gens ayant atteint l'âge de 20 ans durant l'année précédente et domiciliés dans l'une des communes du canton, sont dressés par les maires, d'après les déclarations émanant :

- 1° Des jeunes gens eux-mêmes, de leurs parents ou tuteurs.
2° D'office, d'après les registres de l'état-civil ou d'après renseignements fournis par les gendarmeries.

Les tableaux sont affichés dans chaque commune.

La dernière publication a lieu le 15 janvier au plus tard.

Que doit-on faire quand on se croit impropre au service militaire ? Réponse à un de nos abonnés.

Tout inscrit qui aurait à faire valoir des infirmités ou maladies de nature à le faire exempter du service, doit en faire la déclaration à la mairie de sa commune dans le mois qui suivra la publication des tableaux de recensement et jusqu'au 15 février au plus tard.

Il joint à sa déclaration toutes les pièces et documents qu'il pourra réunir : attestations, certificats médicaux, bulletin de visite. Ces pièces formeront un dossier sanitaire. Il devra en exiger un récépissé.

Le dossier transmis par le maire à l'autorité militaire est produit au conseil de révision. Si, malgré ses infirmités, l'inscrit est déclaré bon pour le service armé ou auxiliaire, les pièces de son dossier ne lui seront pas rendues, elles le suivront au corps. A défaut de l'inscrit, ses parents, ses tuteurs ou toute personne qualifiée peuvent faire pour lui la déclaration et le dépôt des pièces.

Les soutiens de famille de l'armée active. Les familles qui tenaient leurs principales ressources du jeune homme incorporé peuvent obtenir, durant la durée de service de leur fils, un secours quotidien de 0 fr. 75 payé par l'Etat.

Les demandes doivent être adressées par les familles (sur papier libre) au maire de leur commune. Il leur est délivré un récépissé.

A l'appui de la demande doivent être joints :

- 1° Relevé des contributions payées par les familles et certifié par le percepteur.
2° Un état, certifié par le maire, du nombre des membres de la famille vivant ensemble ou non ; les ressources de chacun.

Ces demandes et les pièces jointes sont envoyées par les maires au préfet, avec avis motivé du conseil municipal.

Les demandes sont examinées par un Conseil départemental, siégeant à la Préfecture deux fois par an au moins.

Le conseil accorde ou rejette la demande. Les secours ne peuvent être accordés que dans la proportion de huit familles de jeunes soldats sur cent du contingent.

Les jeunes gens sont invités à faire connaître au conseil de révision l'arme dans laquelle ils serviraient de préférence ; on tient, autant que possible, compte de leur désir, même pour ceux qui demandent à être incorporés dans les équipages de la flotte.

Eun don anstien.

Les engrais potassiques en Bretagne

Notre excellent compatriote M. Briand, instituteur à Pl. dont on connaît la grande compétence en agriculture et en pomologie, nous adresse les quelques notes suivantes.

N'est-il pas superflu d'insister aujourd'hui après tant d'autres, sur l'influence incontestable acquise, dans ces derniers temps, par les engrais chimiques ? Presque tous nos cultivateurs, du moins les plus instruits, s'en sont rendu plus ou moins compte.

Il existe cependant un engrais qui n'est pas encore suffisamment connu, je veux parler de la potasse. Cela tient à bien des raisons. Beaucoup d'auteurs ont confondu, après des analyses plus ou moins superficielles, que nos terres étaient suffisamment riches en potasse. C'est une erreur grossière dont on commence aujourd'hui à revenir. Monsieur Fourton ingénieur agronome à Rennes a prélevé aux environs de Carhaix et Morlaix des échantillons de terre d'une réelle pauvreté en potasse. Ils accusent 0.72 à 0.80 pour mille seulement de potasse alors qu'une bonne terre doit en contenir au moins deux ou trois.

La potasse contenue dans le sol n'y est pas toujours sous une forme assimilable, de sorte que les engrais potassiques solubles s'imposent dans de tels sols, comme dans les terres qui seraient complètement dépourvues de cet élément. La potasse répartit aussi bien son action sur la tige que sur le grain. Dans les céréales, elle semble avoir l'avantage de communiquer à la paille une rigidité qui diminue notablement les risques de la verse ; elle est très favorable au développement de toutes les légumineuses et elle communique aux fourrages une plus grande valeur alimentaire que les animaux ne tiennent pas à profit.

Voici à titre de renseignement les résultats obtenus l'an passé dans les environs de Carhaix, avec l'emploi des engrais potassiques.

Blé inéversible, M. Gentil, au Clos Carhaix : Super et nitrate 2450 k. ; même engrais et 200 k. de chlorure de potassium 2640 k.

Blé mélangé de plusieurs variétés, M. Cougard, maire de Plouguer ; super et nitrate 2450 k. ; même engrais avec 200 k. de chlorure de potassium, 3200 k.

La paille dont nous possédons un échantillon mesurait pas moins de 2 m. de haut.

Prairies artificielles, Postollec, Keroven ; super et nitrate 4900 k. ; mêmes engrais et 200 k. de chlorure : 7000 k.

Les engrais avaient été versés au frottement l'année avant.

Blé Spalding, M. Guillon, Roch-Kaër, super et nitrate 2100 k. ; même engrais et 200 k. de chlorure 2720 k.

Pommes de terre, M. Guéguen, Prat-ar-Vrahis ; sans kainite 17100 k. ; avec 1000 k. de kainite 20200 k.

Pommes de terre, Le Dren, Kévénor ; sans kainite 22400 k. ; avec kainite 25150 k.

Pommes de terre Impérator, Caillarec, Brasserie, Carhaix ; sans kainite 20000 k. ; 1000 k. de kainite 32400 k.

Je pourrais multiplier à volonté les exemples car depuis 8 ans que je fais des essais avec les engrais potassiques, ils m'ont toujours donné les meilleurs résultats.

BRIAND, directeur d'école.

LES MONUMENTS MÉGALITHIQUES

A M. le Commandant Devoir

Quelques allusions bien anodines qu'Ar Bobl publia dans le numéro du 9 janvier à propos du rapport du commandant Devoir sur les Mégalithes, lu au Congrès des Bleus de Vannes, m'ont valu l'honneur d'une riposte de l'honorable officier dans le numéro de janvier de la Bretagne Nouvelle.

Riposte pleine d'esprit et d'humour, je le reconnais ! On aimerait à trouver ce ton plaisant dans bien des polémiques où sont mêlés les corrélionnaires politiques de distingué commandant, et où la bonne mesure n'est pas, hélas, toujours observée.

Le confrère Antoine Boll me propose, pour répondre, les pages de sa revue ; ma foi, qu'il veuille bien m'excuser ; puis-je M. Devoir lit Ar Bobl, j'aime autant lui répondre dans ces colonnes mêmes.

Le commandant Devoir me paraît, certes, un homme plein de bons sens qui veut mettre sa science désintéressée, fruit de recherches consciencieuses, au service d'un noble but, la conservation des monuments mégalithiques, dolmens, menhirs et cromlechs, communément appelés monuments druidiques.

Ce que je reprocherai à M. Devoir c'est qu'il n'est pas juste envers les Régionalistes. Il semble douter que les Régionalistes consentent à collaborer avec les Bleus dans cette œuvre de préservation et d'études.

Mon commandant, vous plaisantez. Bien avant qu'il n'y eût des Bleus, les Blancs d'autrefois s'étaient occupés de recherches préhistoriques et ce n'est que tout récemment, depuis hier, que quelques Bleus de votre taille, qui sont plutôt de vrais Anciens, ont abandonné les luttes stériles de la politique combiste qui fut leur bouillon de culture, pour se lancer dans la voie de l'étude des choses de leur province.

Avec ces Bleus-là, pourquoi ne collaborerions-nous pas, nous autres surtout, Druides et Bardes, qui formons pour ainsi parler l'élément avancé, la pointe d'avant-garde du Régionalisme intégral ? Lorsqu'il s'agit de développer, de maintenir, de glorifier la Bretagne et les Celtes, nous ne connaissons ni Bleus ni Blancs, et notre bonne volonté est acquise à toutes les initiatives généreuses. Ceci posé, il n'est pas, je crois nécessaire d'entrer en discussion avec M. Devoir sur la signification des dolmens et menhirs.

Le commandant Devoir sait bien que sur la route de la préhistoire il y a très peu de bornes, et que l'on ne sait jamais au juste à quel point précis l'on se trouve.

Il peut y avoir des mégalithes dont l'âge varie de plusieurs milliers d'années. L'âge de ces pierres, plusieurs cultes ont pu évoluer, mais ce qui ne semble pas pouvoir être contredit, c'est que ces monuments étaient avant tout et par dessus tout des monuments religieux.

Les trois Cultes de la primitive humanité n'étaient-ils pas l'Arbre, l'Eau et la Pierre ? Ces symboles ne sont-ils pas vivants dans le Druidisme ? N'en reste-t-il pas des traces dans le Christianisme moderne ? L'Arbre de la Croix ? Le baptême par l'Eau ? La Pierre sacrée des Autels ?

J'ai suffisamment étudié toutes ces questions pour ne pas différer d'avis avec M. Devoir sur leur symbolisme.

Je lui demande, en retour, de ne pas trouver mauvais que nous donnions un éclat plus réel et plus concret à notre culte du Passé, en remontant sans fausse honte sur les Dolmens, pour rappeler aux Celtes, du haut de ces pierres sacrées, que la meilleure manière de servir son pays, c'est de ne rien abandonner des traditions qui ont fait sa gloire dans le passé.

TALDIR JAFFRENGOU.

ACTION LIBÉRALE POPULAIRE

Le Comité Carhaisien de l'Action libérale nous prie d'insérer la note suivante :

« Conformément aux statuts de l'association, Messieurs les membres adhérents de l'Action Libérale de la région de Carhaix sont informés que le renouvellement des adhésions doit se faire régulièrement chaque année. Une feuille d'adhésion sera donc présentée ces jours-ci à tous nos amis, ils sont priés de vouloir bien y apposer leur signature et de verser leur cotisation. Les cartes d'adhérents ne sont en effet valables que d'année en année, et les nouvelles cartes ne sont délivrées par le comité directeur qu'après réception des cotisations à Paris. Tous les membres sont invités à vouloir bien, user de leur influence pour recruter de nouveaux adhérents en plus grand nombre possible. La nécessité de l'union la plus complète se fait de plus en plus sentir. Le programme de L. A. L. P. est assez large pour que tous les partisans de toutes les saines libertés puissent s'enrôler sous son drapeau. Liberté, Égalité, Fraternité. Décentralisation, Amélioration du sort des travailleurs par tous les moyens légaux, telle est la devise de l'Action Libérale.

Le Comité, »

Labour-Douar

Evach al Ioned

Dieout a reer rei da eva da eul loen arak pe da c'houde he bred ?

Setu ama petra a lavar diwar benn kement-se eur veteriner goueziek meur-bed :

Al loen a gemer he vagadurez, n'eo ket enn holl boued a zebr, mez er boued a zo diskennet mad ; setu perag kement boued a roer da eul loen a die beza ato eaz da ziskenn enn e vouzellou.

Evit ma tiskenn mad ar boued e tlefer hen lakat munut, ar c'holo hag ar foenn a c'hall beza lakeat enn draillerez, hag ar greun a dlefe ivez beza brunzout.

Gouzout a rit holl penaoz kement boued a vez poazet e poull-ar-galoun ; dre boull-ar-galoun eta eo en em gemeret evit dont a benn da lakat ar boued da ziskenn evad.

Kerkent poazet mad e poull-ar-galoun ar boued a ziskenn er bouzellou. Mad, ar muia ma chommo ar boued da boaza e poull-ar-galoun ha gwelloc'h n'eo ken.

Medisined kezek o deuz labourer evit gouzout penaoz rei da eva da eul loen, ha setu petra ho deuz dizolot ; arabad, emez'ho, rei da eva da eul loen dostu da c'houde he gerc'h. Evel-se, hi a roaz pevar litrad kerc'h da eul loen, ha kerkent da c'houde, e oue roet dez'han da eva. Eunn nebeudik da c'houde ivez e oue lac'het al loen ha digoret evit gwelet penaoz e oa poazet ar boued e poull-e-galoun.

Mad, war bewar litrad kerc'h debret gant al loen, ne jomme mui eul litrad e poull-he-galoun, o neu e kreiz ann dour enn doa evet. Ann tri litrad-all, pouzell gant ann dour enn d'oa evet, a dreuzaz poull-ar-galoun heb beza bet poazet, hag a oa enn e vouzellou, ar greun e o fez.

Da eul loen-all ar vedisined kezek a roaz da genta da eva, ha da c'houde pevar litrad kerc'h ivez. Eur c'hart heur da c'houde e bred e oue lazot, evel egile, ha digoret.

Ar c'herc'h holl a oa c'hoaz e poull-he-galoun ha kazi poaz o ar c'herc'h.

Ann hevelep boued eta a c'hall diskenn mad pe fall eul loen hervez ann doare ma vezo roet da zibri.

Anavezet mad eo eta ne dleer bikan rei da eva da eul loen dostu da c'houde e bred ; ma welo'ch eo dare gant ar zec'het roet d'ezan kentoc'h da eva arak e voued.

Eunn dra fall c'hoaz eo rei da zibri d'ar c'hezek kerkent en em gavet er c'hraou.

Ma o deuz naoun e lounkint ken buan ar c'herc'h ma ne c'hallo ket poull-ar-galoun her poaza mad.

Al loen a deu d'e graou a die beza lezet da genta da ziskuita ; da c'houde ze ne dleer rei dez'han nemet eunn nebeudik foenn poazet mad, evit achui roit dez'ann e bred kerc'h.

Pellaet al logod

Anaout a rit holl al louzaouen hanvet kramanail ; lod-all a ro d'al louzaouenn-ze ann hano tro-heol.

Mad, ma ho pouz k'iz a logod er c'hraou pe er c'hignol, n'ho peuz nemet lakat euz al louzaouenn-ze etre kement malan ed pe he loda war ed ar c'hignol.

Al logod ne dostaint ket euz ar greun, rag c'houez al louzaouenn-all c'hoaz hag a laka al logod da dec'het.

Eur jardiner a ioa he di leun a logod, ha dibri a reant kement tra enn he armel. Ne ouie penaoz en em gemeret evit ho lakat da dec'het pa deuzaz eunn dervez da gemeret deillou ment seac'h, hanvet e gallek menthe polvee.

Loda a reaz ann deillou-ze dre ann ti hag o lakat a reaz ivez enn he armel ; mad, eiz dervez da c'houde ne oue logoden ebret euz li.

Setu a-ze diou louzaouenn marc'had mad hag a gaver war ar meaz.

Oad ar zaout

Peu hini a c'hoaz e klask ar varc'hadourien saout kuzet gwella ma c'hallont ato eo iaouankoc'h ar vico'h eget ma z'eo.

Betek ann oad a bemp bloaz eo eaz anaout oad ar zaout, abalamour ho dent braz a gresk ato henvel a vloaz da vloaz, mez a dalek ann oad-ze ne c'haller mui anaout ann oad dre ann dent.

Lezomp a-ze eta ann dent ha kemeromp ar zaout dre ho c'herniel, evit gallout, heb en em fizia, anaout mad ho oad.

Betek ann oad a dri bloaz, kerniel ar zaout a zo oad ; mez a dalek ar pevare bloaz o teu er c'horn eur pleg pe eur rouenn hag a c'haller da velet pe da vihana da zizolei enn eur laka ann dour war ar c'horn. Bep bloaz e teu eur rouenn muioc'h. Evel-se, eur vico'h pelini he d'ez pouder rouenn enn he c'horn a zo oad e zeiz vloaz.

Dre ann dour hebken e c'haller anaout ar rouennou-ze, memez pa ne c'haller ket ho gwelet.

Ar varc'hadourien a glaskaliez kuzet ar rouennou-ze, ha setu perak e teuent d'ho uza gant eul limm pe gant eunn tamm gwer ; mez kaer ho deuz ober, ne c'hallont biken ho uza madavalac'h, hag enn eur lakat goustadik ho tourn war ar c'horn e teuo'ch ato da anaout e z'ez rouennou, hag e c'halloc'h memez diskleria d'ar marc'hadour e c'houzoc'h er vad hen d'ez klasket o fizia enn eur uza ar rouennou ; er c'hiz-ze ann trubard pe ar gaouiad a vezo paket gant ann hini en d'oa c'hoant da fizia.

GWILLERM.

DISPUT

Etre Simon ar Gontel Gam ha Pol ar Pri Var sujed ar Butun

Biskoaz ne meuz bet kavet mad Netra evel eur c'hornedad ! Hag ec'h asuran, hep abek, Oun eüruz pa meuz korm en bek.

Dreist-holl, pa welan ar moged, Pa vez ann tan em c'horz kroget : Neuz netra ker majestuz, Hag a rent muioc'h evuruz.

Alumetez chimik, mein-tan, Deut da dana va c'horn buan, Rak hast braz am euz da fumi, Ha da beur-domma beg ma fri.

Butun korn, butun fri, chicken, Zo impliet en heb tachen ; Ha fors diveraden a gouez Er souben, er iod, er c'hrampoez.

Ar Butun a ro sonjou mad, Hag a blij d'ann dud a bep stad ! Rak, pa stréier, ni lavaro ; Doue, paourkez, d'ho penigo.

Fumomp, prizomp, chikomp eta, Keit ha ma z'omp var ar bed-ma ; Rak er bed-all na ouzomp ket Pesort butun zo d'emp miret.

Simon

Doiz mad d'id, Pol ar Pri, te oo va mignon ker ; Eur gwail vrud vras a zo ac'hanout er c'hartier. Klovet meuz lavaret gant eun euz va zi E voaz ho to tougen pevar falz-tosteni, Hag evit rekompans euz da grim ofroyabi E pou onz eun Butun : te zo eur mizerabi. Ma na goret diwall, ebarz lin ar sizun Ec'h eruo ganid, sur avale'h, gwail fortun ; Krouget o vi serton, ma na goret diwall ; Dougen falz-tosteni a zo eur vicher fall. Nout ket sur eur potr koant, mez, ma vez-to E vez divaboc'h, sur avale'h, c'hoaz rentet.

Pol

Gwasoc'h a mouz-mo great egod eul lombardun En em roaz d'ann diaoul euid kaout Butun, Hag e oa en iforn epad miz gwengolo O servicha Lusifer epad ma oa ono.

Simon

Hounnoz zo eur fablen ha ne do ket gwirion ; N'eo em ro den d'ann diaoul euz a greiz e galon, D'ann drouk spered infam euid kaout netra ; Ober goal a fell d'id ; mez d'id eo ar gwasa ;

Pol

Ro pocc'h, mabkagn diot. Ma vez-to Butuner, Hirio o ma ar iaou ha varc'hoaz ar gwonor, E krioaz, m'en asur, a norz da gorzailen ; Eur paourkez kornedad pe eun tamik chicken ! Ma vankfo d'id Butun, a-benn varc'hoaz da noz Te a guitafe kromm da lod er Baradoz.

Simon

Va choki braz a rez, den ockmunuget. Pa ven goasa Butuner eo biskoaz var ar bed, Ne garfen ket sonjal er pez a lavarez ; Gwel ve ganon mervel ha kaout dok mil dienez, Ha kuitaer ar Butun euid eun ampoez, Ma ve kaoz d'in poci hep neb gwir na rezon.

Pol

Ia, te a lavar-ze, pa n'eo out ket sujed, Na kustum da vutun en nob feson obed ; Eazot eo d'id koezal, pa ne zantez ar boan En euz eur butuner hep na Butun na ban.

Simon

Me a garfo gouzout penoz na pe feson Eo deuet da genta ar Butun er c'hanton, Rag eul louzaouen eo zo kaoz da vil bec'hed, Ha kazi ann holl dud a vutun dre ar bed ; Ar iaouankiz a fum, heb oza'ch ha heb greg, Ha beteg zoken eur c'hoz tam mic'hiek.

Pol

Bo ! pez gras a roaz Doue d'ar gristenien, Pa zigasaz ar Butun da zoulajo o ankou ! Panoved ar Butun, kuz a gelljo o skiont ; Bet zo butunerion hag a zo brema Sent.

(Da heult).

AN DEMEZIOU

Euroujet a vo :

En iliz Plonevell, d'ar merc'her 3 a viz c'houverer, ann aotrou Loëz Manac'h deuz Trafin gant ann dimezel Anastasio Monfort deuz Plonevell. Ar prod a vo en Tougot-Vihan.

En iliz Karnod, d'ar merc'her 10 a viz c'houverer, Jean-Mari Cotty deuz Plonevell gant ann dimezel Mari ann Dren, deuz Karnod. Ar prod a vo en Trolan.

En iliz Trabrian d'ar merc'her 10 a viz c'houverer, Guillem ar Chalvez gant ann dimezel Philomène ar Fur. Ar prod a vo en Genez-narik.

Hon gourc'hemennou mad d'e.

Abonnez-vous à "Ar Vro"

Vous qui vous intéressez à la littérature bretonne, car sans tarder, elle va commencer la publication d'un beau Poème héroïque :

Meuleudi Breiz ha Breiziz

de plus de 1.000 vers, absolument inédit, écrit en 1855 par le Barde Milin, maire de l'île de Batz, ancien directeur de Feiz ha Breiz.

Keleier

Kerne-Uhel

KERAERZ

Société de Secours Mutuels. — La Société de Secours Mutuels a tenu dimanche matin, à 9 heures, une réunion générale. La presque totalité des membres étaient présents. M. Branellec, président, ouvre la séance. Il lit le compte-rendu financier de la société pour 1908.

Table with 2 columns: Dépenses, Recettes, Déficit. Values: 2063.65, 1357.06, 706.59.

Ce mauvais résultat, dit le Président, est dû à bien des causes, mais surtout au peu d'empressement des sociétaires à verser leurs cotisations, bien qu'ils soient toujours pressés de profiter des avantages qui leur sont réservés.

Le président demande que les statuts soient appliqués à l'égard de ces sociétaires. Art. 10. — Cessent de droit de faire partie de la société ceux qui n'ont pas payé leur cotisation pendant 2 mois.

D'autre part, les notes des médecins et pharmaciens augmentent. Les sociétaires pour des utilités vont souvent consulter. On propose de faire des carnets à souche qui seront remis aux médecins et sur lesquels ils noteront les jours de repas accordés avant de se prononcer sur la maladie. Adopté.

Il est convenu qu'une délégation se rendra chez les médecins, pharmaciens et sage-femme pour leur demander d'unifier leur tarif, et d'appliquer aux sociétaires, tant pempiers que civils, le tarif minimum. Adopté.

M. Le Janne, pharmacien, qui est présent, déclare avoir toujours marqué le tarif minimum à tous les sociétaires sans distinction. Dont acte.

Les visiteurs de malades sont invités à faire souvent leurs visites domiciliaires car cette année il sera nécessaire de faire un retrait des sommes déposées à la Caisse d'Épargne pour faire face aux dépenses. Le Président donne lecture de lettres de démission de M. Charbonnier, membre honoraire, MM. Solu et Laurant, membres participants.

Le président parle alors des modifications apportées aux statuts à la séance du 30 août 1908. Le ministère du Travail a refusé pour diverses raisons d'approuver ces modifications dans leur entier, parce qu'elles étaient contraires à la loi.

L'art. 2 devra être modifié, la loi du 1er avril 1898. La 2e phrase de l'addition à l'art. 22 sera supprimée, la loi du 1er avril 98 autorisant les sociétaires femmes à obtenir les mêmes avantages que les hommes.

L'art. 40, 2e §, devra être supprimé. Le 1er § de l'art. 41 (bis) qui est en contradiction avec l'art. 43 sera réaménagé. M. le Président reçoit tous pouvoirs de trancher cette question de retraite au mieux des intérêts de la société.

M. le Président reçoit tous pouvoirs de trancher cette question de retraite au mieux des intérêts de la société. Il présentera à la prochaine réunion les dispositions définitives sur cette question.

L'art. 44 et 45 différentes modifications seront aussi apportées. L'art. 17 (bis) ajouté à 17, n'ayant pas été visé, est approuvé par le ministère du Travail et conséquemment, figurera aux prochains statuts.

On procède, malgré l'opposition de M. Pélicot, à l'élection du Bureau dont le mandat est expiré. Sont élus : Vice-Président : Pierre Le Clech; Secrétaire : Hippolyte Laterre.

A titre d'aides, sont adjoints au secrétaire et au trésorier, MM. J.-M. Postollec et Férou. Quatre administrateurs sursuppléants sont également nommés.

A l'issue de la réunion, M. Ambroise Pélicot, dit Janvrais, ayant émis quelques prétentions intempestives, à peine admis dans la société, s'est attiré quelques répliques de M. Jaffrenou, au grand contentement de tous les assistants qui ne semblaient guère approuver les manières d'homme important que tient à se donner M. Pélicot.

Un Sociétaire.

Coups de plume. — Dans la Démocratie, un correspondant carhaisien publie un article flanqué d'un titre sensationnel : L'Envers d'un Bard. Cet homme s'est flatté de découvrir un... Envers. Grand bien lui fasse, s'il y met le nez!

Un certain P. J. dans le même journal, publie une lettre incohérente. Entre autres aménités, il accuse Ar Bobl d'avoir, parmi ses collaborateurs, des « Détrouqués ». Taisez-vous P. J. ! Ne connaissez-vous pas parmi vos proches, un instituteur qui aurait été « révoqué » pour avoir félicité le général Boulanger ?

P. J. a de l'éducation. Lorsqu'on est Lauréat de l'Institut, on se doit d'avoir du style. Aussi me qualifie-t-il de termes choisis et relevés tels que « faux bardes » « grand bardot » (poisson du genre mulet), etc.

Je me souviens d'avoir servi à St-Brieuc d'introduit d'un certain « Mab Raden » (Fils de Fougères) qui grillait alors d'envie d'être reçu Bard Honoraire et brûle aujourd'hui ce qu'il adorait hier.

Mais au fait, quel rapport mystérieux y aurait-il entre ce nom et le petit insecte qu'on appelle teurek en breton, qui se développe aussi sur les fougères ?

F. J.

PLOUQUER

Leur mauvaise foi. — La Démocratie de Quimper, qui à sa réapparition, annonçait pompeusement « qu'elle se garderait des polémiques des personnes », semble retomber de nouveau dans le péché mignon du journal qui la précéda.

Depuis quelque temps, elle n'est remplie que de questions personnelles. Si encore elle disait la vérité ! Mais nous n'y trouvons justement que le contraire de la vérité, pour rester polis. C'est ainsi que dans son dernier numéro, la mauvaise foi d'un correspondant anonyme lui fait dire que M. Jaffrenou a attaqué avec méchanceté M. François Cougard maire de Plouguer ?

« Notre ami Cougard » en parlant de lui. Veuillez donc, M. le correspondant qui sait tout, citer une ligne de ce journal qui ait attaqué l'honorable maire de Plouguer ? Nous vous en mettons au défi. Malgré votre insigne mauvaise foi, vous ne parviendrez pas à brouiller les cartes par de semblables procédés.

Pourquoi voudriez-vous qu'Ar Bobl, qui essaie de rester toujours dans la note juste, s'en prenne à d'excellents cultivateurs sous prétexte que des politiciens de chef lieu de canton ont tenté de les faire évoluer dans leur orbite ?

Lorsque nous voyons semblable manœuvre se préparer dans l'ombre, sur quelque notable cultivateur, il nous arrive de lui dire parfois : Méfiez-vous ! Vous allez perdre votre indépendance !

Mais La Démocratie, qui ne vit que de situation fausses et d'imbricolos — ne l'a-t-elle pas montré en essayant follement de jeter l'ameçon au socialisme ? — La Démocratie n'est pas à une question de détails près.

Pour elle, et pour ses actionnaires, l'important est de semer la désunion parmi nous autres Bretons, pour nous domestiquer ensuite, et créer de véritables petits fiefs électoraux au profit des arrivistes « qui ont donné des gages. »

Paysans, ne vous y laissez pas prendre ! Vous seriez roulés ! Kernev

Voilà d'ailleurs la meilleure réponse aux calomnies que la Démocratie publie contre le directeur d'Ar Bobl. Cette affirmation de notre ami Cougard mettra les choses au point ; M. François Cougard, maire de Plouguer, donne acte à M. Jaffrenou, directeur d'Ar Bobl, qu'il n'a pas été publié dans son journal, à sa connaissance, d'article qui constituait une attaque contre lui. Plouguer, le 24 Janvier 1909 Le Maire : Cougard.

MOTREFF

Toull al laëron. — Eur pennad amzer zo, e ch'a an traoù tout gant al laëron en dro da vourk Molreff, ha n'euz ket a voien da gaout al klasket noz-ma, pegwir ne vent ket lapasket.

GOURIN

Un flou. — Samedi soir, vers 5 heures, un filou s'introduisait dans la maison habitée par M. Paul Urvois, débitant. Une fois dans la place, le filou s'approcha du lit où dormait Mme Urvois et lui déroba son tablier dans lequel il prit la clef du comptoir et l'argent qui s'y trouvait ; puis il ferma la porte du cabinet qui sert de chambre aux époux Urvois à l'aide d'une planchette en bois qu'il passa dans la poignée de la porte où il l'attacha à l'aide d'une solide corde. La planchette servit de barre et condamna la porte.

Libre alors le voleur se mit à fouiller le tiroir du comptoir et ne trouvant pas de grosse somme, il ouvrit l'armoire ; à ce moment, Mme Urvois entendit du bruit et s'écria : « Ma Doue ! » puis se leva.

Le voleur prit la fuite pendant que Mme Urvois essayait d'ouvrir la porte ; quand elle y parvint, la maison était vide, le filou avait disparu, mais elle s'était réveillée à temps pour l'empêcher de continuer son exploration dans l'armoire où elle avait 600 fr.

Elle trouva son tablier que le voleur avait reposé sur une chaise en ayant soin de faire deux nœuds aux lacets. M. et Mme Urvois ont porté plainte à la gendarmerie.

Le malfaiteur avait pris dans le comptoir une quinzaine de francs. MAEL-KERAZ

Faux-monnayeurs. — La gendarmerie de Mait-Carhaix a procédé à l'arrestation, dans cette commune, du nommé Jean-Marie Kervenn, de Loc-Maria (Finistère), 27 ans, au moment où il ôtait de la fausse monnaie fabriquée par lui. Il a été écroué à la maison d'arrêt de Guingamp. Kervenn prétend avoir des complices, qui sont activement recherchés.

PLOUGONVER

Un sinistre. — Samedi matin, à 4 h., la population de Plougonver était éveillée par le son du tocsin. Un incendie terrible venait d'éclater à 3 kilomètres du bourg chez M. E. Garnez, débitant et marchand de grains. Tout a été complètement brûlé et les habitants de la maison ont eu du mal à se sauver à peine vêtus. Les pertes sont évaluées à environ 10,000 francs ; y compris une somme de 4,000 fr. en argent.

M. J. Le Floc'h, habitant la maison contiguë subit aussi un certain préjudice. Il est à remarquer que c'est la deuxième fois depuis 5 ans que M. Le Floc'h a été incendié. Le sinistre est attribué à l'imprudence.

Kerne-Jzel

KEMPER

Mgr Duparc condamné. — Au début de son audience de mercredi, la chambre des appels correctionnels de Rennes a rendu son arrêt concernant Mgr. Duparc, évêque de Quimper et les trois religieuses poursuivies en même temps que lui pour infraction aux lois sur les congrégations. L'arrêt confirme le jugement du tribunal de Lorient, condamnant Mgr. Duparc à 300 fr. d'amende ; la supérieure de la Sagette, à 300 fr. ; la directrice de l'école de la rue Paul Bert, à Lorient, à 100 fr. et la sœur Saint-Dominique, à 25 fr.

KEMPERLE

Le testament de M. de Kerjégu. — Nous sommes heureux d'apprendre que Mme la marquise de la Perronnays a tenu à faire part à M. Richard, à titre d'ami de son regretté père et de membre du conseil d'administration du bureau de bienfaisance, des dernières dispositions de M. de Kerjégu en faveur de l'arrondissement de Kemperle, avant que le notaire, dépositaire du testament, ne le fasse officiellement.

Voici ces dispositions : « Je lègue à chacune des communes de l'arrondissement de Quimperle, que je ré-présente à la Chambre depuis 1889, autre que celle de Scaër, une somme calculée à raison de 1 franc par tête d'habitant en prenant pour base du calcul de cette répartition les chiffres du dernier recensement de la population. Les revenus de ces sommes seront employés dans chacune de ces communes, par les soins du bureau de bienfaisance là où il en existe, et là où il n'en existe pas par le conseil municipal, au soulagement des pauvres, des malades indigents et des infirmes. Dans cette même lettre, Mme la marquise de la Ferronnays assure qu'elle continuera, avec le concours de son mari, à faire autant de bien que possible dans le Finistère, comme le faisait son père.

L'arrondissement de Quimperle comptant une population de 65,572 habitants, c'est donc une somme de 65,572 francs qui lui est attribuée par le testament de son regretté député.

SKAËR

Mariage. — On annonce le mariage de M. Morvan, notaire à Scaër, successeur de M. Danguy, avec Mademoiselle Le Gall, de Kortalio, en Rice-sur-Bélon. Nos félicitations.

PLEYBEN

Un infanticide. — Le parquet de Châteaulin, composé de M. Picard, procureur de la République ; Le Meur juge d'instruction, et Le Godac, commis-greffier s'est rendu au domicile d'un marchand de cycles du bourg de Pleyben, à l'effet de constater un infanticide commis jeudi soir, par la domestique, Marie-Anne Le Corre, âgée de 26 ans. Le petit cadavre, du sexe féminin, a été envoyé à Châteaulin pour être examiné par un médecin légiste.

La mère coupable n'avait fait aucun préparatif pour recevoir son enfant ; au contraire, elle avait caché son état jusqu'au dernier moment. Elle a été laissée en liberté provisoire. L'autopsie du nouveau né a été faite samedi matin, à Châteaulin, par M. le docteur Baley, médecin légiste. Il résulte des constatations médicales que l'enfant a vécu.

Leon

ENEZ EUSA

Eun Torfed heuzus. — Ar sul 17 deuz ar miz-ma Visant Krogennec a evaz er banne en tu all d'e gont. E-keid ha ma oa er meaz euz ar gear, daou soudard a zeuz en e di, hag e feson e oant bet reseved mad gant ar wreg Krogennec hag he merc'h Mari, oajet a 15 vloaz, rag an daou viltaer a chomaz da ober bos en ti bete noz. Krogennec a rantrez d'ar gear mezo dall, hag a leaz da gousked heb sellet deuz an daou lampon. Ar re-ma a chomaz eno da gousked ive.

Deuz ar mintin, ar mevier a zihunaz en eur glevet ar soudardet o kaketal, hag a hopaz d'ezo rei peoc'h. « Lak ar pozoniou-ze er meaz ! » a lavaraz d'e wreg.

O klevet kement-se, an daou soudard a zaillaz var an den maleürus en e wele, hag a waskaz e c'houzouk d'ezan ma chomaz mouget. Neuze e echont d'ar c'hazern. Ar wreg a reaz zeblant da gaout glac'har-vraz. Mond a reaz da glask amezieñ. « Allaz, emezhi, kaer a meuz hija va gwaz, ne fich ken. Marvat eo maro ! »

An daou soudard, Fontaine ha Herry, a zo bet aretet.

La Grippe

La grippe n'est redoutable que par ses complications pulmonaires. Elle laisse, en effet, des lésions qui produisent, à la longue, une affection chronique des bronches comme l'asthme, le catarrhe et l'emphysème. Pour enrayer le mal, un seul remède est réellement efficace. C'est la Podre Louis Legras, qui a encore obtenu la plus haute récompense à l'exposition Universelle de 1900. Elle calme instantanément et guérit progressivement l'asthme, le catarrhe et l'oppression. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 40 adressé à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

HAUTE-BRETAGNE

MONCONTOUR

Tue par ses enfants. — Lundi, jour de marché à Moncontour, le bruit se répandait qu'un crime avait été commis à Trébry.

En effet, à la première heure, M. Morin, maire de Trébry, venait à Moncontour et prévenait les autorités qu'un crime avait été commis dans sa commune, au village du Vilain.

François Raimond, ex-cantonnier, cultivateur, âgé de 65 ans, avait été trouvé dimanche soir à 9 heures, par sa femme, dans son puits, mort et couvert de sang.

Le maire de Trébry, prévenu, se rendit sur les lieux et voyant les tâches de sang à 6 mètres du puits, et pressant un crime, se rendit à Moncontour.

M. le docteur Sagory, de Moncontour, refusa le permis d'inhumation. L'enquête menée par M. le brigadier de gendarmerie de Moncontour, a amené l'arrestation des deux fils du cantonnier : Pierre Raimond, âgé de 23 ans, et Théodule Raimond, 18 ans, qui ont avoué avoir tué leur père, à la suite d'une discussion d'intérêts.

BULLETIN des Ventes Volontaires & Judiciaires Locations, Annonces Commerciales, etc.

En solde à l'Imprimerie du Peuple :

Un Stock de 50 exemplaires En 2 fascicules formant 130 pages des Œuvres posthumes du barde MILEN

Enez Vaz - Hirvoudou C'houero-Skeud ar vuez. Publiées par feu M. ALFRED BOURGEOIS, de Brest.

1 fr. les 2 volumes, franco, Œuvres musicales d'Alfred Bourgeois La Morbihannaise : danse bretonne pour piano & biniou. 0 fr. 50

Une noce à Carnac : quadrille 0 fr. 50 Le pauvre Allain : ballade 0 fr 50

Graines potagères et fourragères Produits de première qualité MAISON DE CONFIANCE Jérôme GUERNALEC, horticulteur

10, Avenue de la Gare CARHAIX (Finistère)

TRIBUNE DU TRAVAIL

Célibataire sérieux, actif, exerçant la culture du jardinage dans une propriété depuis 4 ans, désire place analogue ou à la journée dans une propriété quelconque pour le 1er Avril. S'adresser au bureau du journal.

LIBRAIRIE HORTICOLE, 84 bis, Rue de Grenelle, Paris. AMATEURS, JARDINIERS Lisez tous LE PETIT JARDIN Numéro 10° Un An : 5° BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS au prix exceptionnel de 3 francs.

A vendre beaux plants de pommiers et épinas. Prix très modérés. S'adresser à M. Jean-Marie Bozec, rue La Tour d'Auvergne, Carhaix.

A VENDRE A CARHAIX Une maison forcée de l'hôtel du Cheval Blanc, près l'église S'adresser à M. Jean-Marie Le TROADEC à Carhaix.

BULLETIN FINANCIER

Pénurie générale d'affaires. L'emprunt russe, l'émission du port de Pernambuco, ne semblent pas donner grande activité au marché.

Le 3 0/0 français est faible à 96.37 et 96.40. Les fonds russes font preuve d'une hésitation persistante : 4 1/2 0/0 1909 en réaction à 90.75.

Le Turc est à 93.85. Le Serbe se maintient stationnaire à 77.20 ; 1 1/2 or Bulgare 1907 449. On parle pour avril de l'émission d'un emprunt bulgare de 250 millions de francs.

Etablissements de crédit plus faibles. Lyonnais 1208. Crédit Foncier 712. Société Générale 668. Comptoir d'Escompte 711. Banque franco-américaine 145. Banque Ottomane 707. La Banque nationale ottomane serait définitivement constitué avec l'appui d'un groupe anglais.

Chemins espagnols hésitants. Parmi les valeurs de traction. Métropolitain 506. Omnibus en nouvelle avance 1108. Rio 1807 : 3/8 de baisse sur les cuivres.

Mines d'or irrégulières. Rand Mines 190.50. Obligations 5 0/0 Victoria à Minas 435. Obligations 5 0/0. Port de Bahia 444. Obligations 5 0/0. Energie industrielle 479.

NOUVEL, 42 rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris.

Marché de Paris (la Villette) du 29 Janv.

Table with columns: ESPÈCES, QUANTITÉS, Prix du kilogramme Poids vif. Rows: Bœufs, Vaches, Taureaux, Veaux, Moutons, Porcs.

Bœufs, vaches, taureaux : vente soutenue. Veaux : vente soutenue. Moutons : vente calme. Porcs : vente bonne.

CÉRÉALES (Bourse de Commerce)

Table with columns: LES 100 KILOS, SEIGLES, AVOINES, FROMENTS, FARINES. Rows: Courant, Prochain, Mars-Avril.

Tendance... calme, sout., lourde, calme Etude de M. GUIVARCH, notaire à Carhaix.

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, en l'étude, le dimanche 28 février à une heure. Une maison et dépendances, dite Café de Bretagne, rue Félix-Paure à Carhaix.

MISE A PRIX 8.500 fr. S'adresser à M. GUIVARCH.

Etude de M. LE BOUAR, docteur en droit, notaire à Gourin.

A VENDRE par adjudication volontaire en l'étude, le vendredi 12 février 1909, à une heure et demie, une belle ferme, à Kerbrunhouarn, en Gourin, d'un revenu de 200 francs, 5 hectares. Mise à prix 5.000fr.

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, en l'étude, le dimanche 14 mars 1909, à une heure, une jolie propriété à Roz-Milguet, en Le Saint.

Mise à prix 3.300 fr.

A Vendre par adjudication volontaire, en l'étude, le lundi 15 février, en deux lots, divers immeubles, à Keybi-guedic, en Roudoualec, avec facilité de réunion.

MISE A PRIX 900 francs Pour tous renseignements, s'adresser au dit notaire.

Etude de M. POSTOLLEC, notaire à Gourin.

A VENDRE par adjudication volontaire, le jeudi 25 février 1909, à deux heures après-midi, en l'étude et par le ministère de M. POSTOLLEC, notaire à Gourin : Une MAISON

sise à Gourin, rue Neuve, louée aux époux Canévet. MISE A PRIX 2.500 fr.

Pour tous renseignements s'adresser à M. POSTOLLEC, notaire.

Etude de M. JAOUEN, Notaire à Locarn.

A VENDRE par adjudication volontaire, en la salle de la Mairie de Locarn, par le ministère de M. JAOUEN, des Immeubles, en 4 lots, en la commune de Locarn.

Le Dimanche 31 Janvier 1909.

1er Lot. — A Bléven ar Saïte, une propriété rurale, louée à Le Guen moyennant 400 francs l'an, et comprenant maison, crèches, hangar et terres diverses. Mise à prix 7.500 fr.

2e Lot. — A Lesourès, une maison sous chaume. Mise à prix 600 fr.

3e Lot. — Au même village, Creach ar Vran, labour de 1 hectare. Mise à prix 4 000 fr.

4e Lot. — Au même village Stang Vihan, labour de 1 hectare environ. Faculté de réunion.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. JAOUEN.

Etude de M. BLANCHARD, Notaire à Poullelouen

A VENDRE par adjudication publique et volontaire, en l'étude et par le ministère de M. BLANCHARD, le dimanche 31 Janvier 1909.

Un corps de ferme situé à Kerlaouen, en Poullelouen, en 9 lots, sur mises à prix séparées dont le total monte à 6.900 francs.

Faculté de réunion après adjudications partielles. On pourra traiter de gré à gré avant la vente.

Pour tous renseignements s'adresser au dit M. BLANCHARD, et pour visiter, à la Veuve Lamandé, fermière.

Etudes de M. J. BELZ, docteur en droit avoué à Morlaix et de M. FLEURY, notaire à Morlaix.

VENTE D'ARBRES par adjudication volontaire

En la salle de la Chambre des Notaires sise à l'hôtel de ville de Morlaix.

LE MARDI 9 FÉVRIER 1909 à deux heures

par le ministère M. FLEURY Lesdits arbres se trouvant sur les dépendances de la propriété de Pradalan et les terres avoisinantes, en la commune de Plouigneau, près le champ de courses de Morlaix, et à 3 kilomètres de la ville sa composent 775 hêtres, 308 chênes, 243 pins, 163 sapins, 51 peupliers, 35 ormes, 15 châtaigniers, 11 frênes, 6 bouleaux, 2 ifs, 1 platane et sont divisés en 37 lots, dont les mises à prix forment un total 18.280 fr.

Exploitation très facile, ces arbres bordant la route nationale de Paris à Brest, celles de Carlan et de Plouégat-Guerard, des avenues ou allées y aboutissant ou des champs limitrophes.

Pour voir les arbres, s'adresser aux fermiers et pour tous renseignements à M. FLEURY, notaire, et à M. BELZ, avoué à Morlaix.

Etudes de M. Henry GASSIS, avoué licencié à Châteaulin, et de M. LE DILASSER, notaire à Scrignac.

Vente de biens de mineurs

Le vendredi 5 février 1909, à 2 h. du soir en la salle de Mairie de Bolazec, par le ministère de M. LE DILASSER Notaire à Scrignac, en un seul lot, sera vendu :

Un corps de ferme au lieu du Bot-dreign en Bolazec, canton d'Huelgoat, contenant 14 hectares 37 ares. Mise à prix 16.000 fr. Pour se renseigner, s'adresser M. LE DILASSER.

Etudes de M^r Henry GASSIS, avoué-licencié à Châteaulin, 3, rue Graveran, et de M^r J. LEFEUVRE, Notaire à Carhaix.

VENTE de biens de mineurs, le **lundi 15 février 1909**, à 2 heures 1/2 du soir, ou l'étude et par le ministère de M^r LEFEUVRE, à Carhaix, de:

- Terrains propres à bâtir et Maison d'habitation**, sis à Carhaix, avenue de la Caro, en 5 lots.
- 1^{er} Lot. — **Un Terrain** de 428 mètres carrés. Mise à prix. 2.000 francs
- 2^e Lot. — **Un terrain** de 420 mètres carrés. Mise à prix. 1.680 francs
- 3^e Lot. — **Un terrain** de 460 mètres carrés. Mise à prix. 1.840 francs
- 4^e Lot. — **Une Maison** d'habitation, ayant rez-de-chaussée, étage, mansarde et jardin, d'une contenance de 413 mètres carrés. Mise à prix. 7.000 francs
- 5^e Lot. — **Un terrain** de 446 mètres carrés. Mise à prix. 1.780 francs

Clause de réunion pour les trois premiers lots et les deux derniers.

Pour voir le plan, consultez les affiches, et pour tous renseignements, s'adresser à M^r LEFEUVRE, notaire à Carhaix.

A LOUER

Pour entrer en jouissance le premier Mars prochain **une Maison servant de Boulangerie** à l'angle des rues Félix Faure et Brizeux à CARHAIX. S'adresser à M. Louis BESCOND, Forgeron, à CARHAIX.

A VENDRE pour cause de changement de force motrice: **Un moteur à pétrole, 2 XHP**, marque GARDNER, en bon état de fonctionnement, et ses **Accessoires** comme Poulie de rechange; Poulie de transmission; clefs; Réservoir à Pétrole; Cuve à eau; tuyaux et pot d'échappement; six becs d'allumage, etc. Pour tous renseignements, s'adresser à M. Jaffrennou, aux bureaux du Journal.

Demandez à l'Imprimerie du Peuple

la belle collection suivante de 12 Cartes Postales pour 0 fr. 50 franco.

- L'Archeidruide Dyled. — Le barde Taldir.
- Le barde Lajat. — Le barde Telen Aour.
- L'Assemblée du Gorsedd à Cardiff, 1899.
- L'Assemblée du Gorsedd à Brignogan, 1903.
- L'Assemblée du Gorsedd à St-Brieuc, 1906.
- L'Assemblée du Gorsedd à Gouarec, 1907.
- L'Assemblée du Gorsedd à Brest, 1908.

London & South Western Railway

Service maritime pour VOYAGEURS et MARCHANDISES mettant complètement en communication directe la Bretagne et tout l'Ouest avec Londres et la Grande Bretagne. Départs réguliers de **Saint-Malo** pour **Southampton**, trois fois la semaine en hiver, tous les jours, moins le dimanche, en été. Autre service régulier sur Jersey et Guernesey; départs de Saint-Malo ou de Granville deux fois par semaine en hiver, tous les jours en été. Pour les heures de départ, prix de passage et tous renseignements, s'adresser à M. P. B. HAMON, représentant de la Compagnie, à Saint-Malo.

MANUFACTURE de Faïences Bretonnes

EN VRAIE TERRE DE QUIMPER (Maison Fondée en 1778)

Marque déposée **FR** Marque Déposée
Faïences communes | POTERIES
ET | Grés
ARTISTIQUES | Terres Cuites
Spécialités de Graals sur modèle

Jules Henriot-Tanqueray
— LOC-MARIA —
QUIMPER

Tonnellerie. — Coiffure

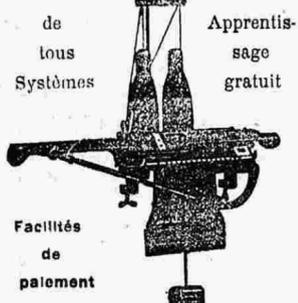
Dépôt des principaux Journaux Régionaux

GRAND CHOIX DE CARTES POSTALES
en tous genres

Jean SOLU
Rue Félix-Faure. — CARHAIX
Carhaix, Imprimerie du Peuple

Le Gérant: Louis GOURLET.

MACHINES A TRICOTER



M^{me} CORBEL
6, Rue Longue de Bourrette, 6
MORLAIX
Voir les Modèles au Magasin

Constructions à Crédit

L'Union Prévoyante, Société d'Épargne et de Construction de **MAISONS A BON MARCHÉ** construit partout des maisons payables par annuité avec un crédit de 5, 10, 15 ou 20 ans.

Pour tous renseignements s'adresser soit au Siège Social, 85, Boulevard Voltaire, à Paris, soit à M. de Miniac, à Carhaix (Finistère), représentant pour l'arrondissement de Châteaulin et la région environnante.

TROUSSE DES DAMES RETARD

Nouvel appareil breveté à compensation SANS AUCUN DANGER. Résultat immédiat. — Rien de comparable comme certitude. — D^r Institut Biologique, 30, r. N.-D.-Lorette, Paris.

Vins Rouges et Blancs

Rouge: 130 fr. la barrique.
Blanc: 100 fr.

Adhémar de MONTEIL
PROPRIÉTAIRE - RÉCOLTANT
Saint-Etienne-du-Lisse
CASTILLON (Gironde)



POMME DE TERRE NATIVE

"LA SUCCULENTE"
Variété Hollandaise cultivée par M. VAN WEILZ
Cette variété est sans conteste, la meilleure de toutes celles cultivées jusqu'ici. Elle résiste partout aux influences des intempéries et se plaît dans tous les sols. Sa forme allongée, sans nœuds, sa chair jaune extra pour le cuisson, son rendement très grand, font de la "Succulente" un produit unique, 5 k. peuvent produire 150 kil. Un colis postal 5 kilos franco gare 5 fr. 40 5 fr. 50

Adressez lettres et mandats à M. PAMART, à Compiègne (Oise), Agent Général pour la France.

Un litre gradué et dans le but de faire connaître l'ouvrage, il sera joint dans chaque des 3.000 premiers expéditions, l'Annuaire des Foires et Marchés aux Bestiaux de France, fort volume de 684 pages, dont la valeur est de 3 fr. 75 franco.

Extrait du rapport de M. Louis GUILLOT, professeur de culture maraîchère et de floriculture de la Société d'Horticulture d'Avranches (Manche):
LA SUCCULENTE — Même forme que la Hollande, peau jaune, chair jaune, ferme et fine, de bon goût, demi saison. Surface employée sans engrais 1=70. Produit 4k. 300. Même surface fumée avec du guano dessous. Produit 9 k. 500, ce qui donnerait 35.000 k. à l'hectare. Il est à remarquer que les pommes de terre fumées au guano dissous, ont levé 4 ou 5 jours plus tôt que les autres.

Spécialités de Machines à Coudre, à Tricoter

AGENCE DES COTES-DU-NORD
J. LE FLOCH, Agent Général, ROSTRENEC (C.-du-N.)

Echanges et Réparations. — Leçons gratuites
Machines cousant en avant et en arrière, Garanties 10, 15 et 20 ans
Accessoires pour tous Genres de Machines
MACHINES D'OCCASION, depuis 60 francs

IMPRIMERIE DU PEUPLE

CARHAIX
— Machines perfectionnées mues par la force électrique —
Imprimés en tous genres pour tous usages
Timbres en Caoutchouc — Reliure

RAYON DE PAPETERIE AU DÉTAIL:
Registres — Grands Livres — Échéanciers — Carnets de paye, de blanchissage, à souche, etc. — Répertoires — Livres de Caisse — Copies de Lettres — Encres, noire, de couleur, communicative — Crayons, Plumes, Colle, Papier à lettre. — Cartes postales bretonnes.
Étiquettes colorées et gommées pour Hôtels et pour Marchandises
Expédition par colis postaux, immédiatement après commande

Demandez à l'Imprimerie du Journal "Ar Bobl"

- La Médecine du Peuple**, cartonné, 500 pages, contenant tous remèdes. 1.50
- Le Vétérinaire des Campagnes**, cartonné, 500 pages, nécessaire aux cultivateurs. 1.50
- La Cuisine de Jeanneton**, cartonné, 500 pages, contenant 1.000 recettes simples. 1.50
- Malo Corret An Tour d'Auvergn**, trajectien en pevar arvest, gant Taldir. 0.25
- Manuel du Plantour de Pommiers**, par Monsieur Monihiers, ingénieur. 0.25
- Sontou Prosper Proux**, l'exemplaire. 0.10
- Sontou Taldir** (Bro goz, Sao Bréz-Izel, Dalc'h sonj, Kan-Bale Jaouankz Bréz) holl on eur feillen evid eur gwennak; le Cent. Envoyez commandes et mandats à M. le Directeur de l'Imprimerie du Peuple, Carhaix, Finistère. 3.00

Teinturerie LE BIHAN-ROLLAND MORLAIX & CARHAIX

La Maison LE BIHAN-ROLLAND prévient les habitants de Carhaix et environs qu'elle a une Succursale dans cette ville, chez **Mme HERVELEU, Epicerie, rue du Général-Lambert.**

Tous Effets confiés à cette Succursale seront retournés franco dans le plus bref délai.

MAISON D'HABILLEMENTS
pour Hommes Jeunes Gens et Enfants
AUBERT-LE MOLLÉ
"A. DUGUESCLIN"
— Saint-Brieuc —

SUCCURSALE A CARHAIX
MARTIN, Chapellerie
Rue du Général Lambert

Toujours en magasin un grand éhoix de fournitures cédées avec des rabais considérables.

VINS & SPIRITUEUX en GROS

S. PALIERN GOURIN (Morbihan)

M. Paliern, agent général de la Compagnie d'Assurances **Le Soleil** (Incendie, Vie, Accidents), 44, rue de Châteaudun, à Paris, pour la Haute-Cornouaille (cantons de Gourin, Carhaix, Maël-Carhaix, Rostrenen, Callac, Huelgoat et Châteauneuf-du-Faou), demande des sous-Agents dans chaque commune.

La Compagnie **Le Soleil** fondée en 1829, est une des plus anciennes et des plus sérieuses. Elle est une de celles dont le chiffre d'affaires est le plus élevé.

Henri BAVARD
Dentiste
2, Quai de Léon MORLAIX

MACHINES À BATTRE
EN BOUT ET EN TRAVERS, À MANÈGE & À MOTEUR.
BROYEURS D'AJONCS
PRESSEURS & MOULINS À POMMES
TANVEZ-LEVER & FILS
USINES HYDRO-ELECTRIQUES
DE LA TOURELLE ET DE PONT-EZER.
GUINGAMP
(CÔTES-DU-NORD)
Paris 1878 - Médaille d'Argent. St-Brieuc 1881 - 6^e Dipl. d'Hon. St-Brieuc 1905 - Médaille de Vermeil (Finistère). Pontivy 1905 - 6^e Diplôme d'Honneur. Vannes 1883 - Médaille d'Or. Rennes 1906 - 1^{re} Médaille Colonneur. ETC-ETC.

CONFECTION DE COSTUMES BRETONS
en tous Genres
POUR HOMMES, DAMES ET ENFANTS
Broderies; Bragou-braz; Guêtres; Chapeaux; Ceintures de cuir blanc
SPÉCIALITÉ DE TOILETTES DE DAMES A LA MODE DE PONT-AVEN
J. RAVALEC
CORAY (Finistère)

Petra eo ar paz?
Ar paz a ziskuez eo hlan ar shevent
Pasaat a rer dre ma chom stanket krenchadennou er c'houzougen, hag o frezanz a lak da basaat. Pasaat a rer evid kas ané kuit.
Aliez na zeu netra, ar pez a ro poan ha skuizder.
Ar Sirop Celtique
a lak da grenchat hag a wella d'ar goull
AR SIROP CELTIQUE a harz ar boan hag ive ar skuizder.
E esa a zo e gemer. — E effeju a zo burzuduz braz.
PRIZ 1 skoad. — En gwerz en holl apotikerezoù mad.
Kaset franko evid mandat-post d'an Aot. MOREUL, Farmastan e Landerne.

Supériorité des Eaux-de-Vie
ANCIENNE MAISON E. ESSEUL, FILS
Du PENHOAT & BERNARD
PAIMBEUF (Loire-Inférieure)
Objet de nombreuses récompenses en différents concours, de qualités incontestables, de grande finesse et d'un prix modéré, l'Eau-de-Vie Supérieure de cette Maison permet de remplacer avantageusement celles de crus réputés et d'un prix beaucoup plus élevé.
Demandez Echantillons

Comptoir Agricole de Bretagne
V^{VE} **Ch. MARÉCHAL**
21, BOULEVARD NATIONAL, à SAINT-BRIEUC
Ecrémeuse LANZ
La plus simple de toutes les écrémeuses
Brabants MELOTTE
les plus légers, les plus résistants
Semoirs RUD-SACK, les plus perfectionnés.
En magasin, tous instruments de première marque. — Catalogue franco.